

Questions approfondies d'histoire du droit

Titulaire

Jérôme de BROUWER (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-C5102

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Le *Journal des Tribunaux* est l'un des grands périodiques juridiques belges. Par son approche doctrinale et jurisprudentielle généraliste, mais également parce qu'il entend se faire l'écho des préoccupations des acteurs de justice ainsi que de la vie judiciaire, il demeure une référence incontournable pour la plupart des praticiens du droit.

Fondé en 1881 par un groupe d'avocats du Barreau de Bruxelles, le *Journal des Tribunaux* entendait rendre le droit et l'exercice de la justice accessible au plus grand nombre. Pénétrés de l'importance de la mission sociale du droit, ses rédacteurs allaient s'évertuer à faire de leur journal le reflet d'un droit et d'une justice qui soient en relation avec la plus grande partie de la population.

Quel est ce droit ? Quelle est cette justice ? Le *Journal des Tribunaux* nous présente, tout au long de ses pages, un tableau des grandes questions juridiques de la fin du 19^e siècle en relation avec le contexte politique, social et économique que connaît alors la Belgique. Ces questions en débat et ses préoccupations, sinon celles du lectorat escompté, sont du moins celles de ses rédacteurs. Il présente également un vaste tableau de l'exercice de la justice et de la vie judiciaire de l'époque. Il permet d'approcher la représentation des acteurs de justice, principalement les avocats et des magistrats.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

L'objectif du cours est de favoriser, par la méthodologie historique, une approche critique de la construction de la norme, de l'exercice de la justice et des développements doctrinaux. Il s'agit d'encourager l'étudiant à appréhender la construction de la norme, son application et son interprétation en relation avec le contexte politique, social, économique, etc.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Le cours de Questions approfondies d'Histoire du droit prend la forme d'un séminaire interactif de recherche, associant à la fois la démarche individuelle et la démarche collective. Dans une première phase, les étudiants identifient sous la conduite du titulaire, les thèmes qui forment l'actualité juridique et judiciaire au cours de l'époque considérée. Ils s'emploient à en évaluer l'importance quantitative et à mettre en relation ces thèmes de l'actualité du droit et des juristes avec le contexte de l'époque étudiée. Quels sont les thèmes privilégiés par le *Journal des Tribunaux*. Quelles questions privilégie-t-il et pourquoi ? Quel est ce droit (matières) auquel il s'intéresse ? Quelle est cette justice qui retient son attention ? Pourquoi ? Cette étape se terminera par la mise en commun des résultats.

Dans une seconde phase, les étudiants se réunissent en groupes aux fins d'approfondir l'un des thèmes ou l'un des objets qui a été identifié au cours de la phase précédente. Ils réalisent ensemble, en groupe (trinôme), un travail écrit. Cet écrit compte 10 pages minimum par étudiant.

Le cours de Questions approfondies d'Histoire du droit prend la forme d'un séminaire interactif de recherche, associant à la fois la démarche collective et la démarche individuelle ou en petit groupe. Le titulaire doit être considéré comme un animateur de groupe de recherche. Il donne les impulsions nécessaires et orientent les participants dans leur cheminement.

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

jerome.de.brouwer@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Travail de groupe

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Le cours de Questions approfondies d'Histoire du droit ne fait pas l'objet d'un examen mais d'un **travail écrit collectif réalisé en trinôme**. L'évaluation du travail prend principalement en considération la capacité de l'étudiant à formuler des questions sur le thème qu'il approfondit et sa capacité à entreprendre des démarches de recherche sur ce thème. L'évaluation du travail prend également en considération le respect des exigences formelles (structuration de l'exposé ; expression française ; référencement, etc) qui sont attendues d'un étudiant en droit en Master.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Les séances sont obligatoires. La présence de l'étudiant est requise à chaque séance.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | **Master en droit** | finalité Droit public et international/bloc 1, finalité Droit économique et social/bloc 1 et finalité Droit civil et pénal/bloc 1

